

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Londinières le 06 mai 2020, à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jacques LECOURT, Adjoint aux Finances ;

Etaient présents: Mmes Régine MARTEL, Ariane MOUQUET, Armelle BILOQUET, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Michel HUET, Jacques LECOURT, Patrice LEFORT, Thomas DENISE, François HURARD, Michel COURTOIS

Absents excusés : Mmes Catherine LEGRAND, Marie-Claude DEPOIX

Pouvoirs : Mme Marie-Claude DEPOIX à Mme Régine MARTEL

Absents : Mmes Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD, Mr Thierry COLMAR

Monsieur Patrice LEFORT est nommé secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 mars 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

## Approbation des comptes administratifs et de gestion 2019

### **COMPTES ADMINISTRATIFS - 2019**

			Voix contre	Abstention	Voix Pour
COMMUNE	Investissement	244 796.19			
	Fonctionnement	909 011.32			
	VOTE		0	0	9
ASSAINISSEMENT	Investissement	-16 159.48			
	Fonctionnement	467 270.31			
	VOTE		0	0	9
EAU	Investissement	170 573.90			
	Fonctionnement	185 855.83			
	VOTE		0	0	9
HEBERGEMENT	Investissement	-9 358.74			
	Fonctionnement	195 356.39			
	VOTE		0	0	9

ATELIER RELAIS	Investissement	1 400			
	Fonctionnement	48 017.63			
	VOTE		0	0	9

TRANS,SCOLAIRE	Investissement	37 472.81			
	Fonctionnement	-28 237.02			
	VOTE		0	0	9

SPANC	Investissement	29 474.62			
	Fonctionnement	-24 896.78			
	VOTE		0	0	9

JARD.POMMIERS	investissement	-134 352.36			
	fonctionnement	-3 250.61			
	VOTE		0	0	9

BELLEVUE2	Investissement	-			
	Fonctionnement	100 114.49			
	VOTE		0	0	9

CLOS TABOURET	Investissement	-			
	Fonctionnement	268 618.14			
	VOTE		0	0	9

## Vote des budgets primitifs 2020

### **BUDGET PRIMITIF ANNEE 2020**

	Prévision	Voix contre	Abstention	Voix Pour
--	-----------	-------------	------------	-----------

COMMUNE	Investissement	1 722 925			
	Fonctionnement	1 423 842			
	VOTE		0	0	10

ASSAINISSEMENT	Investissement	556 104			
	Fonctionnement	567 896			
	VOTE		0	0	10

EAU	Investissement	400 552			
	Fonctionnement	230 914			
	VOTE		0	0	10

	Investissement	199 478			
HEBERGEMENT	Fonctionnement	221 356			
	VOTE		0	0	10

	Investissement	39 417			
ATELIER RELAIS	Fonctionnement	48 017			
	VOTE		0	0	10

	Investissement	48 906			
TRANS,SCOLAIRE	Fonctionnement	94 271			
	VOTE		0	0	10

	Investissement	29 473			
SPANC	Fonctionnement	24 897			
	VOTE		0	0	10

	investissement	182 008			
JARD.POMMIERS	fonctionnement	360 000			
	VOTE		0	0	10

	Investissement	-			
BELLEVUE2	Fonctionnement	126 089			
	VOTE		0	0	10

## **Point Elections et mesures COVID-19**

Mme le Maire fait un point sur le report de la date de l'élection du Maire et de ses adjoints. En raison de la pandémie, de nouvelles élections ne seront pas nécessaires sur la commune, tous les conseillers ayant été élus au premier tour. Les élections du Maire et des adjoints pourraient peut-être se tenir en juin, sous réserve des préconisations gouvernementales.

## **Achat des parcelles Rue de Verdun**

Madame le Maire informe de l'avancée du dossier concernant l'achat des parcelles Rue de Verdun (attendant au Foyer Municipal). La servitude a été entérinée chez Me Bouzard et l'achat de la maison et du terrain ont été réalisés auprès des Consorts Hardivillé.

L'accord du conseil est sollicité pour la revente de l'habitation et d'une partie du terrain au prix de 29 500€ nets à Monsieur CONDAMINE et Mme BAUR et l'intervention d'un géomètre pour le redécoupage des parcelles. Le Conseil valide à l'unanimité.

## **Réouverture des écoles suite au confinement Covid-19**

Suite aux directives gouvernementales de reprise des écoles suite au déconfinement et aux réunions réalisées avec Mme MONNIER, directrice de la maternelle et Mr MERCIER, directeur de la Primaire, il a été décidé une réouverture par niveaux.

Les équipes enseignantes reprendront le lundi 11 mai et les élèves de Grande Section de maternelle, de CP et de CM2 le 12 mai.

Les parents ont été sollicité afin de connaître les effectifs (8 grande section, 3 CP, 7 CM2).

Les élèves de CP et de CM2 ne se croiseront pas : l'arrivée se fera par deux entrées distinctes.

Dans chaque école, le rayon de 4m<sup>2</sup> autour de chaque élève sera respecté et une désinfection sera réalisée plusieurs fois par jour par les agents municipaux.

Le service de cantine ne sera pas assuré ; l'entreprise Convivio ne pouvant pas fournir de plateaux repas. Chaque enfant devra apporter son déjeuner et ses couverts. Il n'y aura pas d'externat, tous les élèves présents devront déjeuner sur place.

Le transport scolaire ne sera pas non plus assuré.

Les enseignants n'ont pas l'obligation de poursuivre le programme scolaire, le but étant d'apprendre aux enfants les mesures barrières, les resocialiser et calmer les angoisses éventuelles.

Une salle reste disponible au niveau de la maternelle et au minimum 2 au sein de l'école primaire. Un sondage est en cours pour savoir si les parents seraient intéressés par un dispositif de garderie.

François HURARD pose la question des élèves qui souhaiteraient reprendre après le 12 mai. Mme le Maire précise que les parents ayant été sollicité, il leur a été précisé également que la décision prise était définitive ; la mise en place des salles de classes se faisant sur les effectifs fournis.

Patrice LEFORT pose la question des effectifs. Mme le Maire précise que le nombre préconisé est de 15 élèves maximum ou suivant l'espace disponible (4m<sup>2</sup> par enfant, hors enseignants et meubles).

## **Accueil de loisirs 2020**

Concernant l'accueil de loisirs, Mme le Maire et Mme MARTEL réaliseront le 7 mai, une réunion en visioconférence avec Mme THIERRY, directrice et Mr LEBRUN, son adjoint.

Il est certain qu'un accueil dans les mêmes conditions que les années précédentes ne pourra pas être réalisé. D'autres solutions seront étudiées, comme par exemple, l'accueil maximal de 30 enfants répartis en 3 groupes de 10 dans des lieux différents (maternelle, salle polyvalente...). Aucune sortie ne pourra être prévue mais la réalisation d'activités en plein air reste envisageable.

## **Proposition service civique**

Melle Emma BILOQUET a fait parvenir une demande pour la réalisation d'un service civique de 20h.

Compte-tenu des mesures d'accueil des enfants à l'école, Mme le Maire propose que l'affectation se fasse dans le milieu scolaire où Melle BILOQUET pourra apporter son aide (ménage, activités des enfants...). Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### Commémorations du 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration du 8 mai ne pourra pas avoir lieu dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Mme le Maire déposera seule une gerbe au monument aux morts et les cloches de l'église seront sonnées à 11h.

### Travaux de la Mairie

Mme le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de la Mairie.

L'entreprise BOE est restée présente sur le chantier durant le confinement. Le renfort des plafonds est terminé et la laine de verre peut être posée par les agents communaux.

L'entreprise COURTOIS est passée pour visualiser la pose des chauffages, leur fixation et le passage des tuyaux.

Le sablage des poteaux et des grès est terminé. L'entreprise HOUSSAYE réalisera prochainement le ceintage des arches.

### Fête patronale

Concernant la fête patronale, Mme le Maire n'a pas encore suffisamment de recul pour se prononcer pour le 2<sup>ème</sup> week-end de septembre. Le syndicat d'initiatives a d'ores et déjà pris la décision d'annuler l'exposition de peinture. La réalisation des chars par le comité des fêtes n'a pas pu se faire. Une autre solution est à l'étude.

### Mesures COVID-19 au sein de la MARPA

Mr DENISE fait un point sur le déconfinement au sein de la MARPA.

Il insiste sur le fait qu'un retour à la normale n'est pas envisageable avant une longue période. Les mesures mises en place continueront à perdurer pendant une durée indéterminée. Les visites par les familles pourront néanmoins être réalisées, mais selon un protocole strict : respect des gestes barrières, rencontres en terrasse extérieure, désinfection...

Il précise qu'il en va de la responsabilité de l'équipe directrice de l'établissement. Les consignes seront les mêmes pour tous, en ou hors département.

La séance est levée à 19 heures 30 minutes.